



BNP Paribas IBV (NL) Fixed to Floating CMS Linked Coupon Callable 2031

Titre de créance structuré avec droit au remboursement du capital à l'échéance en EUR émis par BNP Paribas Issuance B.V.

Le « Callable » est un mécanisme qui permet à l'Émetteur de décider de rembourser par anticipation le produit, à une date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, sur préavis d'au moins 25 jours ouvrés.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Communication à caractère promotionnel



argenta.be


ARGENTA

Caractéristiques

- **Émetteur :** BNP Paribas Issuance B.V.⁽¹⁾
- **Garant :** BNP Paribas S.A.⁽¹⁾
- **Type d'investissement :** Titre de créance structuré de droit anglais avec droit au remboursement⁽²⁾ du capital⁽³⁾ à l'échéance⁽⁴⁾ (ci-après le (les) « Certificat(s)»). En souscrivant à ce Certificat, l'investisseur prête de l'argent à l'Émetteur qui s'engage à rembourser à la date d'échéance, le 7 avril 2031, le capital investi⁽³⁾ en EUR. L'Émetteur peut décider, à sa propre discréction, de rembourser par anticipation le produit, à l'issue des années 3 et 4. En cas de faillite de l'Émetteur ainsi que de faillite ou de bail-in (une restructuration pourrait être imposée par les autorités de résolution pour éviter la faillite) du Garant, et/ou en cas de remboursement anticipé des Certificats en cas de force majeure hors cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, (pour plus d'informations, consultez le paragraphe « Risque de remboursement anticipé en cas de force majeure hors cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur » [page 8](#)), vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre le montant investi. Ainsi, en souscrivant à ce produit, les investisseurs s'exposent au risque de crédit de l'Émetteur et du Garant. En cas de défaut de paiement de ces derniers, les investisseurs supportent le risque de ne pas récupérer son capital⁽³⁾ à l'échéance, ni les coupons fixes⁽⁵⁾, ni les coupons variables⁽⁵⁾. (pour plus d'informations, consultez le paragraphe « Risque de crédit » [page 8](#)).
- **Durée d'investissement :** 5 ans (échéance le 07/04/2031), en l'absence d'un remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.
- **Valeur nominale :** 1.000 EUR. Achat d'un certificat minimum.
- **Période de souscription :** du 16/02/2026 au 31/03/2026 inclus.
- **Frais :** Maximum 6,25 % de la valeur nominale (1.000 EUR). Ceux-ci correspondent à la somme des frais d'entrée de 1,00 %, des frais de structuration de 1,50 % maximum et des frais de distribution de 3,75 % maximum. Les frais de structuration et de distribution sont compris dans le prix d'émission. Au 02/02/2026, les frais réels s'élèvent à 4,01 %⁽⁶⁾.

L'essentiel

Les Certificats BNP Paribas IBV (NL) Fixed to Floating CMS Linked Coupon Callable 2031 offrent :

- À l'issue des années 1 à 3, le versement à chaque date de paiement des coupons fixes⁽⁴⁾ d'un coupon annuel fixe⁽⁵⁾ de 3,50 % brut (soit 2,45 % net).
- À l'issue des années 4 et 5, le versement à chaque date de paiement des coupons variables⁽⁴⁾ d'un coupon annuel variable⁽⁵⁾, égal à la différence positive entre les taux EUR CMS à 10 ans et EUR CMS à 2 ans, avec un minimum de 1,00 % brut (soit 0,70 % net).
- À l'issue des années 3 et 4, l'Émetteur peut décider de rembourser par anticipation le capital⁽³⁾, à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur⁽⁴⁾ correspondante, sur préavis d'au moins 25 jours ouvrés. Le coupon annuel fixe ou variable⁽⁵⁾ au titre de l'année écoulée est alors versé, et aucun coupon ne sera versé après le remboursement anticipé du produit. Il est à noter que le remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ne serait pas nécessairement dans l'intérêt de l'investisseur, notamment parce que le capital serait débloqué prématurément et que l'investisseur pourrait devoir réinvestir son capital dans des conditions de marché moins favorables. Il est probable que l'Émetteur ait intérêt à procéder à un remboursement anticipé en cas de baisse de son taux de refinancement ou si la différence positive entre le taux EUR CMS à 10 ans et le taux EUR CMS à 2 ans augmente.
- À l'échéance⁽⁴⁾, en l'absence d'un remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, un droit au remboursement⁽²⁾ du capital⁽³⁾ à 100 % de la valeur nominale en plus du dernier coupon annuel variable⁽⁵⁾.

(1) Rating BNP Paribas Issuance B.V. au 02/02/2026 : Standard & Poor's A+ (perspective stable). Rating BNP Paribas S.A. au 02/02/2026 : Standard & Poor's A+ (perspective stable), Moody's A1 (perspective stable), Fitch Ratings AA- (perspective stable). Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'Émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Si un de ces ratings devait baisser pendant la période de commercialisation, les clients d'Argenta ayant souscrit à ce produit en seraient informés.

(2) Ce droit au remboursement ne s'applique pas en cas de revente avant l'échéance du Certificat ou en cas de remboursement anticipé en cas de force majeur. Pour plus d'informations, consultez le paragraphe « Risque de remboursement anticipé en cas de force majeure hors cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur » [page 8](#).

(3) Hors frais d'entrée de 1,00 %. Veuillez vous référer à la Fiche Technique aux [pages 10 et 11](#) pour le détail des frais et commissions supportés par l'investisseur.

(4) Voir Fiche Technique aux [pages 10 et 11](#) pour le détail des dates.

(5) Le coupon annuel est soumis au précompte mobilier applicable au moment du paiement. Il s'élève actuellement à 30 %.

(6) Frais applicables en cas de détention du produit jusqu'à l'échéance. Veuillez vous référer à la Fiche Technique aux [pages 10 et 11](#) pour plus de détails sur les frais du produit, notamment en cas de revente avant l'échéance.

Type d'investissement et description du mécanisme de la formule

Ce produit est un Certificat. Il s'adresse aux investisseurs qui souhaitent bénéficier d'un coupon fixe durant les trois premières années et puis qui souhaitent participer à la potentielle différence positive entre le taux long terme EUR CMS à 10 ans et le taux court terme EUR CMS à 2 ans.

En date du 02/02/2026, cette différence est positive et proche de 0,61 %. Elle indique une courbe de taux légèrement ascendante, traduisant des anticipations d'inflation modérée et/ou d'une croissance raisonnable à moyen terme, ainsi que la perspective d'un resserrement mesuré de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE) dans les années à venir. Cette pente signale donc une conjoncture économique jugée stable, avec une inflation contenue, ce qui incite la BCE à maintenir ses taux de référence ou à les relever de façon graduelle.

Si la différence positive entre le taux long terme EUR CMS à 10 ans et le taux court terme EUR CMS à 2 ans est strictement supérieure à 1,00 %, un investisseur pourrait bénéficier, pour les années 4 et 5, d'un coupon annuel variable⁽¹⁾ égal à cette différence positive.

À l'inverse, dans un contexte économique de retournement économique où les marchés anticipent une récession dans le futur, la différence entre les taux long terme EUR CMS à 10 ans et le taux court terme EUR CMS à 2 ans pourrait être nulle voire négative. Dans ce scénario, un investisseur bénéficierait alors, pour les années 4 et 5, d'un coupon annuel variable⁽¹⁾ lié à cette différence avec un minimum de 1,00 % brut (soit 0,70 % net) comme décrit ci-dessous.

Sauf en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, l'investisseur bénéficiera toujours d'un coupon fixe⁽¹⁾ de 3,50 % brut (soit 2,45 % net) à l'issue des années 1, 2, et 3 quel que soit le niveau de cette différence, puis d'un coupon minimum⁽¹⁾ de 1,00 % brut (soit 0,70 % net) les années 4 et 5.

En souscrivant à ce Certificat, l'investisseur prête de l'argent à l'Émetteur qui s'engage à payer la formule ci-dessous.

Versement des coupons fixes⁽¹⁾ (Années 1 à 3)

À l'issue des années 1, 2 et 3, l'investisseur reçoit un coupon fixe⁽¹⁾ égal à :

3,50 % brut annuel (soit 2,45 % net)

Versement des coupons variables⁽¹⁾ (Années 4 et 5)

À l'issue des années 4 et 5, si l'Émetteur n'a pas exercé son droit au remboursement anticipé, l'investisseur reçoit un coupon variable⁽¹⁾ égal à :

**La différence positive entre les taux EUR CMS à 10 ans et EUR CMS à 2 ans,
avec un minimum de 1,00 % brut (soit 0,70 % net)**

Mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur (Années 3 et 4)

À l'issue des années 3 et 4, l'Émetteur peut décider, à sa propre discrétion, de rembourser par anticipation le produit, sur préavis d'au moins 25 jours ouvrés avant la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur⁽²⁾ correspondante. Il est probable que l'Émetteur ait intérêt à procéder à un remboursement anticipé en cas de baisse de son taux de refinancement ou si la différence positive entre le taux EUR CMS à 10 ans et le taux EUR CMS à 2 ans augmente. Le remboursement anticipé n'est pas nécessairement dans l'intérêt de l'investisseur, notamment parce que le capital serait débloqué prématurément et que l'investisseur pourrait devoir réinvestir son capital dans des conditions de marché moins favorables. L'investisseur reçoit alors, à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur⁽²⁾ correspondante :

100 % du capital investi⁽³⁾

En plus du coupon fixe⁽¹⁾ ou variable⁽¹⁾ défini ci-dessus versé au titre de l'année écoulée. Il est à noter qu'aucun coupon ne sera versé après le remboursement anticipé du produit.

Droit au remboursement du capital investi⁽³⁾ (Année 5)

À l'échéance des 5 ans, dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation au gré de l'Émetteur, l'investisseur reçoit :

100 % du capital investi⁽³⁾

En plus du coupon variable⁽¹⁾ défini ci-dessus versé au titre de l'année écoulée.

(1) Le coupon annuel est soumis au précompte mobilier applicable au moment du paiement. Il s'élève actuellement à 30 %.

(2) Voir Fiche Technique aux [pages 10 et 11](#) pour le détail des dates.

(3) Hors frais d'entrée de 1,00 %. Veuillez vous référer à la Fiche Technique aux [pages 10 et 11](#) pour le détail des frais et commissions supportés par l'investisseur.

Focus sur les taux EUR CMS

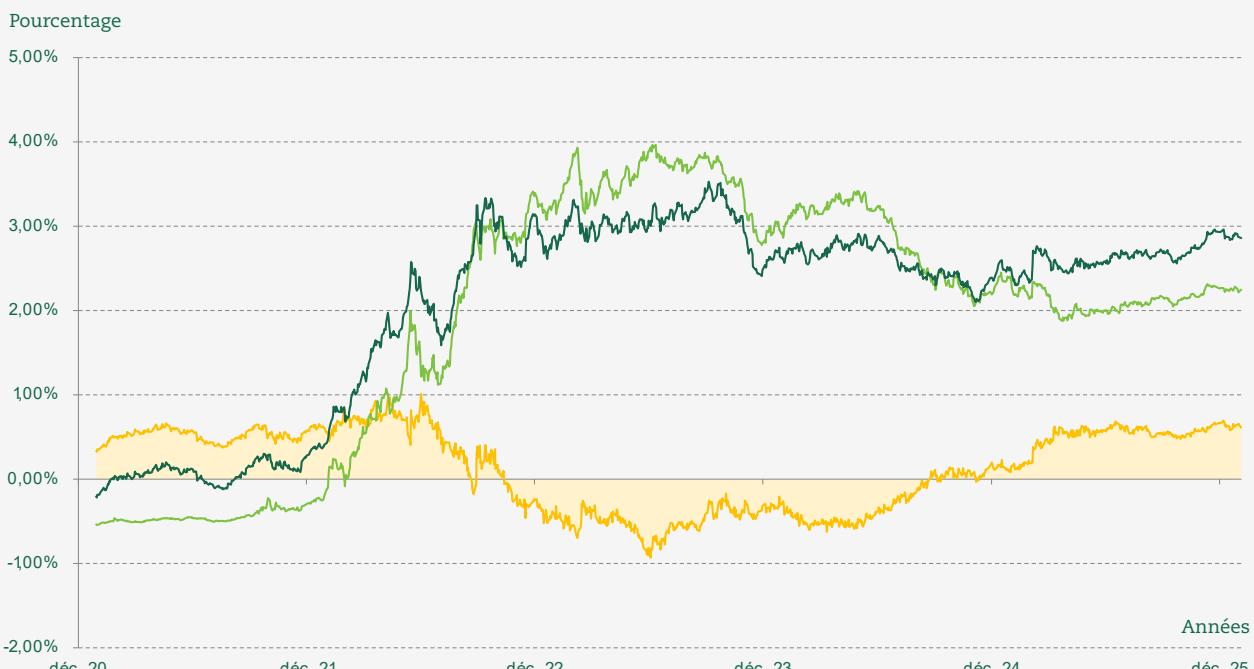
Le taux CMS (« Constant Maturity Swap » ou taux de swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (appelées swap de taux d'intérêts) pour une durée déterminée.

Les taux EUR CMS à 10 ans et EUR CMS à 2 ans sont dès lors les taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en EUR pour les durées de 10 ans et 2 ans.

A titre d'information, au 02/02/2026, le taux EUR CMS à 10 ans s'élevait à 2,861 % et le taux EUR CMS à 2 ans s'élevait à 2,249 %. Donc, au 02/02/2026, la différence entre le taux EUR CMS à 10 ans et le taux EUR CMS à 2 ans était de 0,612 %.

Évolution des taux EUR CMS à 10 ans et EUR CMS à 2 ans (depuis le 02/02/2021)

— Taux EUR CMS à 10 ans
— Taux EUR CMS à 2 ans
■ La différence entre les taux EUR CMS à 10 ans et EUR CMS à 2 ans



Source : Bloomberg au 02/02/2026

Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Pour plus de détails sur les taux « EUR CMS », merci de consulter le lien suivant :

https://companies.bnpparibasfortis.be/docs/default-source/isdafix/isdafix_cms_ratings.pdf

Illustrations du mécanisme de la formule (1/2)

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne présagent nullement de résultats futurs et ne constituent en aucun cas une offre commerciale de la part d'Argenta Banque d'Épargne S.A. Les données sont présentées hors fiscalité applicable.

Dans l'hypothèse d'une faillite de l'Émetteur ainsi que de faillite ou de bail-in (une restructuration pourrait être imposée par les autorités de résolution pour éviter la faillite) du Garant, ce qui constituerait un risque de perte totale ou partielle de l'investissement, les coupons peuvent être perdus et la récupération du capital sera incertaine. Dans ce cas, le Certificat pourrait être remboursé à la valeur du marché. Cette valeur du marché dépend de la valeur de recouvrement estimée du Certificat et peut être de 0 % dans le pire des cas.

Illustration 1

À l'issue des années 1 et 2, l'investisseur reçoit un coupon fixe⁽¹⁾ de 3,50 % brut (soit 2,45 % net).

À l'issue de l'année 3, l'investisseur reçoit un coupon fixe⁽¹⁾ de 3,50 % brut (soit 2,45 % net) et l'Émetteur n'a pas exercé son droit au remboursement anticipé. Le produit continue.

À l'issue de l'année 4, la différence entre les taux EUR CMS à 10 ans et EUR CMS à 2 ans est positive mais strictement inférieure à 1,00 %. L'investisseur reçoit donc un coupon annuel⁽¹⁾ minimum de 1,00 % brut (soit 0,70 % net). L'Émetteur n'a pas exercé son droit au remboursement anticipé. Le produit continue.

À l'échéance des 5 ans, la différence entre les taux EUR CMS à 10 ans et EUR CMS à 2 ans est négative :

- L'investisseur reçoit en plus du coupon annuel⁽¹⁾ minimum de 1,00 % brut (soit 0,70 % net), 100 % du capital investi⁽²⁾.
- Ce qui correspond à un rendement actuariel annuel brut de 2,32 %⁽³⁾ et net de 1,56 %⁽⁴⁾.

Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Rappel du produit au gré de l'Émetteur	-	-	Non	Non	-
Dates d'observation des taux	-	-	-	1 ^{er} avril 2030	31 mars 2031
Différence entre les taux EUR CMS à 10 ans et EUR CMS à 2 ans	-0,51 %	-0,39 %	-0,19 %	0,03 %	-0,02 %
Coupon annuel ⁽¹⁾	Brut : 3,50 %	Net : 2,45 %	Brut : 3,50 %	Net : 2,45 %	Brut : 1,00 %
			Net : 0,70 %	Brut : 1,00 %	Net : 0,70 %

(1) Le coupon annuel est soumis au précompte mobilier applicable au moment du paiement. Il s'élève actuellement à 30 %.

(2) Hors frais d'entrée de 1,00 %. Veuillez vous référer à la Fiche Technique aux [pages 10 et 11](#) pour le détail des frais et commissions supportés par l'investisseur.

(3) Le rendement actuariel annuel brut correspond au rendement effectif avec frais d'entrée de 1,00 %, exprimé sur base annuelle, que percevrait un investisseur qui détiendrait le Certificat jusqu'à son terme, tenant compte des flux futurs perçus, c'est-à-dire des coupons fixes et variables⁽¹⁾ éventuellement versés et du montant remboursé⁽²⁾ à l'échéance.

(4) Le rendement actuariel annuel net prend en compte le prélevement du précompte mobilier de 30 % sur des coupons fixes et variables⁽¹⁾ éventuels et tient compte des frais d'entrée de 1,00 %. Ce calcul se base sur l'hypothèse que l'investisseur est une personne physique résidente en Belgique. (cf. Fiche Technique aux [pages 10 et 11](#)).

Illustrations du mécanisme de la formule (2/2)

Illustration 2

À l'issue des années 1 et 2, l'investisseur reçoit un coupon fixe⁽¹⁾ de 3,50 % brut (soit 2,45 % net).

À l'issue de l'année 3, l'investisseur reçoit un coupon fixe⁽¹⁾ de 3,50 % brut (soit 2,45 % net) et l'Émetteur n'a pas exercé son droit au remboursement anticipé. Le produit continue.

À l'issue de l'année 4, la différence entre les taux EUR CMS à 10 ans et EUR CMS à 2 ans correspond à 1,27 %. L'investisseur reçoit donc un coupon variable⁽¹⁾ égal à cette différence soit 1,27 % brut (soit 0,889 % net). L'Émetteur n'a pas exercé son droit au remboursement anticipé. Le produit continue.

À l'échéance des 5 ans, la différence entre les taux EUR CMS à 10 ans et EUR CMS à 2 ans et correspond à 1,53 % :

- L'investisseur reçoit en plus d'un coupon variable⁽¹⁾ égal à cette différence soit 1,53 % brut (soit 1,071 % net), 100 % du capital investi⁽²⁾.
- Ce qui correspond à un rendement actuariel annuel brut de 2,47 %⁽³⁾ et net de 1,67 %⁽⁴⁾.

Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5					
Rappel du produit au gré de l'Émetteur	-	-	Non	Non	-					
Dates d'observation des taux	-	-	-	1 ^{er} avril 2030	31 mars 2031					
Différence entre les taux EUR CMS à 10 ans et EUR CMS à 2 ans	0,74 %	0,89 %	1,08 %	1,27 %	1,53 %					
Coupon annuel ⁽¹⁾	Brut : 3,50 %	Net : 2,45 %	Brut : 3,50 %	Net : 2,45 %	Brut : 3,50 %	Net : 2,45 %	Brut : 1,27 %	Net : 0,889 %	Brut : 1,53 %	Net : 1,071 %

Illustration 3

À l'issue des années 1 et 2, l'investisseur reçoit un coupon fixe⁽¹⁾ de 3,50 % brut (soit 2,45 % net).

À l'issue de l'année 3, l'Émetteur décide d'activer le mécanisme de remboursement anticipé :

- L'investisseur reçoit en plus du coupon fixe⁽¹⁾ de 3,50 % brut (soit 2,45 % net), 100 % du capital investi⁽²⁾.
- Ce qui correspond à un rendement actuariel annuel brut de 3,14 %⁽³⁾ et net de 2,10 %⁽⁴⁾.

Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5					
Rappel du produit au gré de l'Émetteur	-	-	Oui	-	-					
Dates d'observation des taux	-	-	-	1 ^{er} avril 2030	31 mars 2031					
Différence entre les taux EUR CMS à 10 ans et EUR CMS à 2 ans	0,97 %	1,03 %	1,21 %	-	-					
Coupon annuel ⁽¹⁾	Brut : 3,50 %	Net : 2,45 %	Brut : 3,50 %	Net : 2,45 %	Brut : 3,50 %	Net : 2,45 %	Brut : -	Net : -	Brut : -	Net : -

(1) Le coupon annuel est soumis au précompte mobilier applicable au moment du paiement. Il s'élève actuellement à 30 %.

(2) Hors frais d'entrée de 1,00 %. Veuillez vous référer à la Fiche Technique aux [pages 10 et 11](#) pour le détail des frais et commissions supportés par l'investisseur.

(3) Le rendement actuariel annuel brut correspond au rendement effectif avec frais d'entrée de 1,00 %, exprimé sur base annuelle, que percevrait un investisseur qui détiendrait le Certificat jusqu'à son échéance ou jusqu'à la première date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur (7 avril 2029), tenant compte des flux futurs perçus, c'est-à-dire des coupons fixes et variables⁽¹⁾ éventuellement versés et du montant remboursé⁽²⁾ à l'échéance ou lors du rappel du produit au gré de l'Émetteur.

(4) Le rendement actuariel annuel net prend en compte le prélèvement du précompte mobilier de 30 % sur des coupons fixes et variables⁽¹⁾ éventuels et tient compte des frais d'entrée de 1,00 %. Ce calcul se base sur l'hypothèse que l'investisseur est une personne physique résidente en Belgique. (cf. Fiche Technique aux [pages 10 et 11](#)).

Investisseurs potentiels

BNP Paribas IBV (NL) Fixed to Floating CMS Linked Coupon Callable 2031 est un Certificat s'adresse aux investisseurs qui disposent de connaissances suffisantes et d'expérience sur les marchés financiers afin d'être en mesure d'évaluer au regard de leur situation, de leurs objectifs d'investissement et de leur horizon de placement, les avantages et les risques associés à un investissement dans ce Certificat. Ils doivent plus particulièrement être familiarisés avec les taux sous-jacents et les taux d'intérêt.

Scénarios de performance

Les investisseurs sont invités à consulter les scénarios de performance présentés dans le document d'informations clés (disponible sur le site <https://kid.bnpparibas.com/XS3218433012-FR.pdf>). Ces scénarios sont fournis par BNP Paribas S.A. et sont calculés sur base d'une méthodologie imposée par la réglementation européenne PRIIPS (Règlement (UE) N°1286/2014). Ces scénarios sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement.

Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à l'échéance, le 7 avril 2031. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de BNP Paribas de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de BNP Paribas à vous payer en soit affectée.

Vous avez droit à la restitution d'au moins 100 % de votre capital (le « capital » désigne la Valeur nominale). Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires. Toutefois, cette protection contre les aléas de marché ne s'appliquera pas en cas de sortie avant la date d'échéance.

Si BNP Paribas n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

En cas de modification de la classe de risque, le KID sera mis à jour sur le lien suivant : <https://kid.bnpparibas.com/XS3218433012-FR.pdf>.

Merci de noter que le KID doit obligatoirement être remis à l'investisseur avant toute décision d'investissement.

Principaux risques et avertissements

Risque de crédit	<p>En acquérant ce Certificat, l'investisseur s'expose au risque de crédit de l'Émetteur et du Garant. En cas de défaut de paiement de ces derniers, l'investisseur supporte le risque de ne pas récupérer son capital à l'échéance, ni les coupons fixes, ni les coupons variables. Si le Garant venait à connaître de graves problèmes de solvabilité, les Certificats pourraient être annulés en tout ou partie ou convertis en instruments de capitaux propres (actions), en fonction de la décision du régulateur (baill-in⁽¹⁾). Dans ce cas, l'investisseur court le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a le droit et de perdre la totalité ou une partie de son capital. Une détérioration de la perception du risque de crédit de l'Émetteur peut avoir des répercussions sur le prix du Certificat. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel peut être grand.</p> <p>Émetteur : BNP Paribas Issuance B.V.⁽²⁾ Garant : BNP Paribas S.A.⁽²⁾</p>
Risque de remboursement anticipé en cas de force majeure hors cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur	<p>En cas de force majeure rendant définitivement impossible le maintien des Certificats (comme, par exemple, s'il est illégal ou impossible pour l'Émetteur de remplir ses obligations dans le cadre des Certificats), l'Émetteur pourra notifier les détenteurs des Certificats d'un remboursement anticipé à leur valeur de marché. Dans ce cas, seuls les frais inévitables, pour pouvoir rembourser aux investisseurs la valeur de marché qui leur revient, pourront être facturés par l'Émetteur.</p>
Risque relatif à l'inflation	<p>Une hausse de l'inflation entraîne une perte de rendement réel pour tous les épargnants et les investisseurs. Le risque de rendement réel négatif est d'autant plus important que l'inflation est élevée.</p>
Risque de réinvestissement	<p>Le produit comporte un risque de réinvestissement. En cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, les conditions de marchés (dont le niveau des taux d'intérêt) pour renouveler l'investissement sur les mêmes termes (en particulier, en gardant la date de maturité initiale) pourraient être moins favorables. En conséquence, le rendement proposé pourrait être également moins favorable. Il est probable que l'Émetteur ait intérêt à procéder à un remboursement anticipé dans le cas où les taux d'intérêts baissent par rapport au rendement du produit. Plus la baisse des taux d'intérêt sera importante plus ce risque de réinvestissement sera important.</p>
Risque de liquidité	<p>Sauf circonstances de marché exceptionnelles, BNP Paribas Financial Markets S.N.C. pourra racheter les Certificats. Il sera fait application d'une fourchette de prix d'achat/vente de 1,00 % au maximum dans des conditions normales de marché. Si l'investisseur souhaite vendre ses Certificats avant l'échéance, il pourra le faire à un prix déterminé par BNP Paribas Financial Markets S.N.C. en fonction des paramètres de marché du moment et hors frais de courtage, taxe sur les opérations de Bourse et impôts éventuels. Par conséquent, en cas de revente avant l'échéance, la valeur des Certificats pourra être inférieure ou supérieure à la valeur nominale. Il est à noter que ce Certificat ne fait pas l'objet d'une cotation sur un marché réglementé. Jusqu'à l'échéance, le prix du produit peut être volatile, en raison de l'évolution des paramètres du marché et en particulier de l'évolution des sous-jacents (le taux EUR CMS à 10 ans et le taux EUR CMS à 2 ans), des taux d'intérêt et de la perception du risque de crédit de l'Émetteur. Toutes choses égales par ailleurs, une augmentation des taux entraînera une diminution de la valeur du produit et inversement.</p>
Risque de rendement	<p>Investir dans ce produit comporte un risque inhérent au marché boursier, c'est-à-dire que le capital investi est exposé aux variations (à la hausse ou à la baisse) des taux d'intérêt. Pour les années 1, 2 et 3, des coupons fixes sont versés et l'investisseur ne pourra donc pas profiter d'une hausse des taux, le risque de rendement n'est pas supporté par l'investisseur pendant ces 3 premières années. Il ne le sera qu'à partir des années 4 et 5, avec un minimum de 1,00 % brut (soit 0,70 % net). Si, à l'issue des années 4 et 5, la différence entre les taux EUR CMS à 10 ans et EUR CMS à 2 ans est inférieure ou égale à 1,00 %, l'investisseur percevra un coupon minimum annuel de 1,00 % brut (soit 0,70 % net). Il recevra également un coupon fixe à l'issue des années 1, 2 et 3 et pourra prétendre au remboursement de 100 % du capital investi (hors frais), sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant.</p>

Frais supportés par l'investisseur :

Frais uniques de structuration (inclus dans le prix d'émission)	<p>Maximum : 1,50 % du montant nominal souscrit. Ces frais de structuration sont de 1,26 % TTC du montant de l'émission sur la base des conditions observées en date du 02/02/2026.</p>
Frais de distribution supportés par l'investisseur (inclus dans le prix d'émission)	<p>Maximum : 3,75 % (0,75 % par an multiplié par 5 ans) si les Certificats sont conservés jusqu'à leur échéance finale. À titre indicatif, ce montant est de 0,35 % par an sur base des conditions observées au 02/02/2026, soit un total de 1,75 % (0,35 % par an multiplié par 5 ans) si les Certificats sont conservés jusqu'à leur échéance finale.</p>
Frais non inclus dans le prix d'émission	<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'entrée : 1,00 % • Frais de sortie : <ul style="list-style-type: none"> - En cas de revente avant l'échéance : <ul style="list-style-type: none"> • Frais de sortie de 0,50 % • 0,50 % correspondant à la moitié de la fourchette achat/vente de 1,00 % (cf. rubrique « revente avant l'échéance ») • Taxe sur les opérations de Bourse de 0,12 % (cette taxe s'appliquant avec un maximum de 1.300 EUR) - À l'échéance : 0,00 %

(1) Le bail-in (traduit en français par « Mise en Résolution ») est une restructuration imposée par le régulateur pour éviter la faillite.

(2) Rating BNP Paribas Issuance B.V. au 02/02/2026 : Standard & Poor's A+ (perspective stable). Rating BNP Paribas S.A. au 02/02/2026 : Standard & Poor's A+ (perspective stable), Moody's A1 (perspective stable), Fitch Ratings AA- (perspective stable). Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'Émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Si un de ces ratings devait baisser pendant la période de commercialisation, les clients d'Argenta ayant souscrit à ce produit en seraient informés.

Informations

Documentation juridique

Avant tout investissement dans ce Certificat, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Les investisseurs sont également invités à se procurer et à lire attentivement la documentation juridique afférente aux Certificats et à considérer la décision d'investir dans les Certificats à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. La documentation juridique est composée :

- (a) du Prospectus de base pour l'émission de Certificats, daté du 27 mai 2025 approuvé par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le numéro 25-186,
- (b) de ses Suppléments,
- (c) des Conditions définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 16/02/2026,
- (d) du Résumé spécifique lié à l'émission (« Issue Specific Summary »).

L'approbation du Prospectus de base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de l'AMF sur la qualité des Certificats faisant l'objet de cette communication à caractère promotionnel. En cas de publication d'un Supplément contenant des informations susceptibles d'influencer l'évaluation d'un produit en cours de souscription, l'investisseur ayant déjà souscrit à ce produit disposera d'un droit de retrait durant 3 jours ouvrables à compter de la date de publication de ce supplément sur le site <https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/documents/legaldocs/resourceindex.htm>. Dans ce cas, Argenta Banque d'Épargne S.A., en sa qualité de Distributeur, contactera chaque investisseur avant la fin du premier jour ouvrable suivant celui où le Supplément a été publié et l'aidera à exercer son droit de retrait si nécessaire.

Les investisseurs sont également invités à prendre connaissance du document d'informations clés (« KID »). Le KID sera disponible gratuitement à partir du 16/02/2026, auprès d'Argenta Banque d'Épargne S.A. Vous pouvez aussi le consulter sur le site web <https://kid.bnpparibas.com/XS3218433012-FR.pdf>. L'investisseur est invité à considérer la décision d'investir dans les Certificats à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises.

L'investisseur est invité à consulter les facteurs de risque figurant dans la documentation juridique. Les principales caractéristiques de BNP Paribas IBV (NL) Fixed to Floating CMS Linked Coupon Callable 2031 exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Argenta Banque d'Épargne S.A. invite les investisseurs à prendre connaissance de la documentation juridique avant toute souscription dans ce produit. L'investisseur doit comprendre les risques liés à des investissements dans les Certificats et il doit prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement la compatibilité d'un investissement dans les Certificats au regard de sa situation financière, la présente information et l'information afférente aux Certificats.

Il est possible de consulter le [Prospectus de base](#) pour l'émission de Certificats, daté du 27 mai 2025 approuvé par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le numéro 25-186 et ses Suppléments sur le site web : <https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/documents/legaldocs/resourceindex.htm>.

Il est possible de consulter les Conditions définitives de l'émission (« Final Terms ») sur le site web : <https://eqdpo.bnpparibas.com/XS3218433012>.

Information complémentaire de droit belge

L'Émetteur déclare avoir rendu les clauses abusives incluses dans le prospectus de base passeporté non applicables via les conditions définitives.

Services Plaintes

Si vous avez des réclamations, vous pouvez les discuter avec votre gestionnaire de compte Argenta. Vous pouvez également vous adresser au [service de gestion des plaintes d'Argenta](#).

Pensez-vous qu'Argenta Banque d'Épargne S.A. n'a pas répondu ou a répondu de manière insuffisante à votre plainte ? Vous pouvez alors vous adresser à Ombudsfin, (l'Ombudsman en litiges financiers), North Gate II, Avenue Roi Albert II 8, boîte 2, 1000 Bruxelles – ombudsman@ombudsfin.be - <https://www.ombudsfin.be/fr>.

Vous conservez bien sûr le droit d'engager une procédure judiciaire.

Si vous préférez ne pas fournir ces informations (directement) à Argenta, vous pouvez nous joindre par téléphone au +32 3 285 56 45 ou à l'adresse suivante : klachtenbeheer@argenta.be.

Fiche Technique (1/2)

Nom	BNP Paribas IBV (NL) Fixed to Floating CMS Linked Coupon Callable 2031
Code ISIN	XS3218433012
Type produit et forme juridique	Titre de créance structuré (Certificat) de droit anglais
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ (S&P's : A+ (perspective stable) au 02/02/2026. Les agences de rating sont susceptibles de modifier ces rating à tout moment.
Garant	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ (S&P's : A+ (perspective stable), Moody's : A1 (perspective stable) et Fitch Ratings : AA- (perspective stable) au 02/02/2026. Les agences de rating sont susceptibles de modifier ces rating à tout moment.
Distributeur	Argenta Banque d'Épargne S.A.
Prix d'émission	100 % de la Valeur Nominale (1.000 EUR)
Prix de souscription	1.010,00 EUR par part (frais d'entrée de 1,00 % inclus)
Frais supportés par l'investisseur	<p>Frais inclus dans le prix d'émission :</p> <ul style="list-style-type: none"> Frais uniques de structuration : maximum 1,50 % du montant nominal souscrit. Ces frais de structuration sont de 1,26 % en date du 02/02/2026. Autres coûts récurrents supportés par l'investisseur, inclus dans le prix d'émission (frais de distribution) : BNP Paribas Financial Markets S.N.C. versera à Argenta Banque d'Épargne S.A. une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Certificats) dont le montant maximum est égal à 0,75 % par an du montant des Certificats effectivement placés. À titre indicatif, ce montant est de 0,35 % par an sur base des conditions observées au 02/02/2026, soit un total de 1,75 % (0,35 % par an fois 5 ans). Dans le cadre d'une détention des Certificats jusqu'à leur maturité, le total de ces coûts s'élèverait à un montant maximum de 3,75 % (0,75 % par an fois 5 ans). <p>Frais non inclus dans le prix d'émission :</p> <ul style="list-style-type: none"> Frais d'entrée : 1,00 % Frais de sortie : <ul style="list-style-type: none"> En cas de revente avant l'échéance : <ul style="list-style-type: none"> Frais de sortie payables au Distributeur : 0,50 % 0,50 % dans des conditions normales de marché correspondant à la moitié de la fourchette achat/vente de 1,00 % (cf. rubrique « revente avant l'échéance ») Taxe sur les opérations de Bourse de 0,12 % (cette taxe s'appliquant avec un maximum de 1.300 EUR) À l'échéance : 0,00 %
Devise	EUR
Valeur Nominale / Montant minimum d'investissement	1.000 EUR
Période de commercialisation	Du 16/02/2026 au 31/03/2026, 16h, sauf clôture anticipée.
Date d'émission et de paiement	07/04/2026
Date d'échéance	07/04/2031
Dates d'observation annuelle	01/04/2030 (année 4) et 31/03/2031 (année 5).
Dates de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur	07/04/2029 (année 3) et 07/04/2030 (année 4).

Fiche Technique (2/2)

Délai de préavis pour le remboursement anticipé au gré de l'Émetteur	25 jours ouvrés minimum avant la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur correspondante.
Dates de paiement des coupons fixes	07/04/2027 (année 1) ; 07/04/2028 (année 2) et 09/04/2029 (année 3).
Dates de paiement des coupons variables	08/04/2030 (année 4) et 07/04/2031 (année 5).
Sous-jacents	Les taux EUR CMS à 10 ans et EUR CMS à 2 ans. Pour plus de détails sur les taux « EUR CMS », vous pouvez consulter le lien suivant : https://companies.bnpparibasfortis.be/docs/default-source/isdifix/isdifix_cms_ratings.pdf .
Indicateur synthétique de risque PRIIPS	1 sur une échelle de 7 ⁽¹⁾ . L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à l'échéance. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, le 7 avril 2031, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.
Fiscalité Belge	Ce document ne constitue pas un conseil légal, fiscal ou financier. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement. Applicable au moment de la rédaction de cette brochure (02/02/2026) à un client de détail moyen ayant la qualité de personne physique résident belge sauf modifications légales : • Précompte mobilier : 30 % • Taxe sur les opérations boursières : Aucune sur le marché primaire et 0,12 % sur le marché secondaire (maximum 1.300 EUR).
Publication de la valeur du produit	La valeur du produit en cours de vie sera disponible sur demande auprès de votre agence Argenta Banque d'Épargne S.A. Vous pouvez également consulter le lien suivant : https://www.argenta.be/fr/investir/produits-structures/valeurs-de-marche.html
Revente avant l'échéance	Dans des circonstances de marché normales, BNP Paribas Financial Markets S.N.C. a l'intention de fournir un prix (hors frais de courtage/taxe sur les opérations de bourse/frais de sortie/impôts éventuels) indicatif quotidien (fourchette achat/vente de 1,00 %, cf. risque de liquidité en page 9) : tous les ordres de vente doivent être communiqués chez le Distributeur chaque jour ouvré avant 16h. Le règlement sera effectué dans les 2 jours ouvrés suivant le passage d'ordres.
Prestataire de services financiers	Argenta Banque d'Épargne S.A.
Remboursement à maturité	Les Certificats rembourseront minimum 100 % du capital investi à maturité, à l'exclusion des frais d'entrée de 1,00 %. Ce remboursement sera effectué en EUR. Sous réserve de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur ainsi que de faillite, risque ou de bail-in (mise en résolution) du Garant.

(1) Voir Indicateur synthétique de risque à la [page 7](#) pour plus de détails.